

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Collectivité : CCAS de  
SOLIGNAC

Délibération n°2023DELCCAS006  
C.C.A.S DE SOLIGNAC  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance ordinaire du 5 octobre 2023

<b>Nombres de membres</b>	
En Exercice	13
Présents	8
Votants	9

<b>Date de convocation</b>
25/09/2023

<b>Date d'affichage</b>
25/09/2023

Objet de la délibération  
**DECISION  
MODIFICATIVE DE  
TRANSFERT DE  
COMPTE**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

**Présents** : Mesdames COIGNAC, SEGARD, LAFFITTE, BAYLE, FOURGEAUD  
Messieurs PORTHEAULT, MERZEAU, GOUGEAUD

**Absents et excusés :**

- Madame BRUNEAU est absente excusée
- Mesdames HAMRI, MOURNETAS, et FERNANDES sont absentes
- Madame GUITARD donne procuration à Madame COIGNAC

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du Budget Prévisionnel, à des ajustements comptables.

Elles autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Toutes les dépenses du CCAS sont imputées à l'article 6562 or un autre compte non alimenté a été utilisé, le 60622 dans le même chapitre 011. Il est proposé de transférer 250 € de l'article 6562 vers l'article 60622.

Fonctionnement dépenses

Article 6562 : -250 €

Article 60622 : +250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- Le transfert du compte 6562 de 250 euros au compte 60622

Par 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 octobre 2023  
Et la publication le 9 octobre 2023, le Président,

